
LA FIN DU NATIONAL PARTY (1990-2005)

Octobre 2011
Revu Février 2015

Par François-Philippe GALVANE

INTRODUCTION	p 2
I – ANALYSE ELECTORALE DE LA FIN DU NATIONAL PARTY.	p 2
A – Les élections de 1994, de 1999, de 2004 et la fin du NNP .	
1) - les élections de 1994, de 1999, de 2004 .	p 2
2) - la fin du NNP .	p 3
B – La procédure du « Floor-crossing » et ses conséquences pour le NNP .	p 3
1) – la procédure du « Floor-crossing ».	p 3
2) – le NNP et le « Floor-crossing ».	p 3
II – ANALYSE POLITIQUE DE LA FIN DU NATIONAL PARTY : L’ECHEC DE SES STRATEGIES POLITIQUES DEPUIS 1948 .	p 5
A – 1948-1983 et 1984-1990 : La domination d’une minorité puis d’une coalition de minorités sur la majorité .	p 5
B – 1990-1994 : Des négociations pour un partage du pouvoir institutionnalisé entre les minorités et la majorité.	p 5
C – 1994-1996 : Un gouvernement de coalition provisoire.	p 7
D – 1999-2001 : Des minorités coalisées opposées à la domination de la majorité	p 7
E – 2001-2005 : Une minorité « coopérant » avec la majorité .	p 9
CONCLUSION	p 10
NOTES	p 11

INTRODUCTION

Dans le cadre plus général de notre thèse en cours « Sociétés hétérogènes et institutions politiques, étude comparative : l'Afrique du Sud et autres exemples », ce texte s'inscrit dans la continuation de différents travaux centrés plus particulièrement sur l'Afrique du Sud :

« La politique constitutionnelle des gouvernements nationalistes sud-africains de 1983 à 1994, suivi de : la constitution sud-africaine de 1996, quelques brèves remarques » - 1998.

« L'évolution des partis politiques blancs sud-africains de 1989 à 2001 » - 2001.

« Le nationalisme afrikaner de 1992 à 2004 : histoire, bilan, perspectives » - 2004.

Nous continuons à travailler sur l'évolution de la société sud-africaine et celle du nationalisme afrikaner mais en élargissant et approfondissant maintenant notre étude sur d'autres acteurs notamment l'African National Congress (ANC), le South African Communist Party (SACP), et le parti du libéralisme anglo-saxon la Democratic Alliance (DA).

De ces travaux en cours, nous extrayons ce développement sur la fin du National Party.

De 1990 à 2005, c'est la fin de la route pour ce qui fut le parti historique du nationalisme afrikaner. Ce parti, le National Party, créé en 1914, devenu en 1998 le New National Party (NNP) est mort en 2005. L'importance de cet événement politique au regard de l'histoire sud-africaine nous amènera à analyser cette fin sous plusieurs angles, celui du combat électoral et celui des stratégies politiques choisies.

I – ANALYSE ELECTORALE DE LA FIN DU NATIONAL PARTY. (1)

A – Les élections de 1994, de 1999, de 2004 et la fin du NNP.

1) – Les élections de 1994, 1999, et 2004.

- Aux élections de 1994 le NP obtient au niveau national 20,39% des voix et 82 sièges sur 400. Il est alors le 2^o parti sud-africain derrière l'ANC qui a 62,65% des voix et 252 sièges. Les libéraux du Démocratic Party (DP) sont le 5^o parti avec 1,73% des voix et 7 sièges.

Au niveau provincial, sur 9 provinces le NP en conquiert une (le Western Cape), est le 2^o parti dans 7 autres et le 3^o parti dans la 9^o, la Kwazulu-Natal derrière le parti zoulou Inkhata Freedom Party (IFP) et l'ANC. Ses bastions sont :

. Le Western Cape avec 53,3% des voix et 23 élus sur 42

. Le Northern Cape avec 40,50% des voix et 12 élus sur 30

. Dans la province PWV (Prétoria, Witwatersrand, Vereeniging) devenu le Gauteng en 1995, il atteint 23,90% des voix et 21 élus sur 86.

.- Aux élections de 1999, devenu le NNP il était descendu à 6,87% des voix avec 28 élus au niveau national sur 400 et dans ses 2 bastions provinciaux du Cap, il avait obtenu :

- . au Western Cape, 38,39% des voix et 17 sièges sur 42
- . au Northern Cape, 24,17% des voix et 8 sièges sur 30
- . et dans le Gauteng, 3,9% des voix et 3 sièges sur 73
- Aux élections de 2004, il obtient 1,65% des voix et 7 sièges au niveau national sur 400 et au niveau provincial :
- . au Western Cape, 10,88% des voix et 5 sièges sur 42
- . au Northern Cape, 7,52% des voix et 2 sièges sur 30
- . et aucun siège dans toutes les autres provinces

2) – La fin du NNP.

En 1999 le NNP avait perdu le soutien de l'électorat blanc en général et des Afrikaners en particulier. En 2004 il aura perdu l'essentiel de l'électorat métis.

Il n'existe plus nationalement et ne reste qu'un petit parti régional en déclin, tout juste capable de jouer les compléments pour permettre à l'ANC de prendre le contrôle de la province du Western Cape (ANC 45,30% + NNP 10,88%).

Tirant les conclusions de cette faillite, Marthinus Van Schalkwyk, « Kortbroek » (pantalons courts), le peu charismatique et très opportuniste président du NNP, après avoir accepté le 23 Avril 2004, le poste de ministre du tourisme et de l'environnement, annonça le 7 Août 2004 son ralliement à l'ANC, demanda aux instances dirigeantes du NNP de le suivre et proposa la dissolution du NNP et sa fusion dans l'ANC !

Le 9 Avril 2005 le conseil fédéral du NNP décida formellement la dissolution du parti par 88 voix contre 2 et 3 abstentions. Les membres du NNP étaient libres de choisir, et si la majorité des élus acceptèrent par opportunisme, carriérisme et intérêts matériels, la plupart des adhérents jetèrent l'éponge. L'ancien président De Klerk dénonça publiquement ce ralliement et démissionna du NNP.

En Septembre 2005 le parti est dissout et absorbé (plutôt que fusionné) par l'ANC, par la procédure du « Floor-crossing ».

B – La procédure du « Floor-crossing » et ses conséquences pour le NNP.

1) – La procédure du « Floor-crossing ».

Cette procédure était une spécificité sud-africaine gérant les procédures de ralliement d'élus (parlementaires, provinciaux, locaux) d'un parti à l'autre dans un contexte de système proportionnel constitutionnalisé. Votée en 2002, elle a été abrogée en 2009, après avoir servi 3 fois pour les assemblées locales (2002-2005-2007) et 3 fois pour les assemblées provinciales et l'Assemblée nationale (2003-2005-2007).

A l'origine, lors de l'élaboration des constitutions, provisoire de 1993 et définitive de 1996, pour protéger les petits partis des manœuvres de débauchage de grands partis, et donc de l'ANC, le NP avait obtenu la constitutionnalisation de l'interdiction, pour les élus de l'Assemblée nationale et des assemblées provinciales élus à la proportionnelle sur des listes bloquées, de changer de partis, sauf à abandonner leurs sièges.

2) – Le NNP et le « Floor-crossing ».

En 1999, pour garder le contrôle de la province du Western Cape, le NNP (38,39%) fit une première alliance avec le Democratic Party (DP) (11,91%) contre l'ANC (42,07%).

En vue des élections locales de Décembre 2000, le NNP et le DP décidèrent en Juin 2000 de se regrouper, rejoint par le petit parti de Louis Luyt (ancien président de la Fédération sud-africaine de Rugby), la Federal Alliance (FA).

Les dispositions constitutionnelles ne leur permettant pas de fusionner au niveau national et provincial, ils créèrent un nouveau parti, la Democratic Alliance (DA), pour concourir

ensemble pour les élections locales (« municipales »). Ce fut un succès avec 22,12%, mais qui ne faisait que revenir au niveau de 1994 où le NP (20,40%) et le DP (1,7%) additionnés faisaient 22,10%).

Au niveau national et provincial, les structures partisans du NNP et du DP continuaient d'exister. Au niveau local, il n'y avait qu'une seule structure partisane, la DA qui s'organisa au prorata des rapports de force, c'est à-dire que le DP dirige et que le NNP n'est que le second couteau.

Le DP et le NNP demandèrent à l'ANC une modification de la législation pour leur permettre de fusionner aux niveaux provincial et national, qui bien sûr refusa.

Mais cette alliance NNP-DP ne dura pas plus d'un an et demi. Nous verrons plus loin dans l'analyse de l'évolution du NNP pourquoi.

En Octobre 2001 la DA éclate. Le clash est parti de la rupture de la coalition qui gérait la province du Western Cape et la municipalité de la ville de Cape Town, rupture due au comportement du maire DA de Cape Town Peter Marais (originellement NNP). Alors le NNP changea d'alliance et s'allia avec l'ANC !

En Novembre 2001 le NNP et l'ANC signaient un accord pour gouverner ensemble le Western Cape, avec un cabinet à composition paritaire mais où le poste de 1^o Ministre de la province restait au NNP.

Toutefois il restait un problème au niveau des élus locaux. Ayant été élus sous l'étiquette DA (que contrôlait le DP), ils ne pouvaient la quitter pour rejoindre le NNP sans perdre leurs sièges, rendant non-opératoire pour l'ANC cette nouvelle alliance.

Alors dès Janvier 2002, l'ANC pour aider son nouvel allié, accepta de faire voter une législation permettant le « Floor-crossing » dans certaines conditions :

. de temps : pendant une législature de 5 ans, à la 2^o et 4^o année, deux « window periods » de 15 jours (du 1^o au 15 septembre) sont ouvertes pour les opérations de « Floor-crossing ».

. de nombre : pour qu'une défection se fasse, pour rejoindre un autre parti ou en créer un nouveau, il faut que les défecteurs représentent au moins 10% des effectifs des parlementaires de ce parti dans l'assemblée considérée. C'est à dire que cette procédure menaçait plus les petits partis que les grands partis.

Le texte fut voté le 11 Juin 2002 par l'ANC, le NNP...et par le DP ! Mais ce texte fut contesté par l'United Democratic Front (UDF), petit parti en déclin (3,42% aux élections nationales de 1999 et 1,4% aux élections locales de 2000) .D'autres petits partis suivront mais aussi ...le DP !

Le 20 Juin 2002 la Haute Cour du Cap saisie suspendit l'application de la loi et renvoya le cas devant la Cour Constitutionnelle. Suite à cette décision d'autres cours de justice saisies gelèrent le cas des élus qui avaient déjà quittés leurs partis jusqu'à la décision de la Cour Constitutionnelle.

Le 4 Octobre 2002 la Cour Constitutionnelle refusa de trancher sur la motivation politique de cette législation, et quand à la question de la constitutionnalité de cette loi, elle estima qu'elle n'était pas contraire au principe de proportionnalité inclus dans la constitution. Mais la constitution prévoyant des garanties au niveau des assemblées nationale et provinciales, toutes modifications des procédures électives et de la gestion des élus de ces assemblées devaient être faites par un amendement constitutionnel et non par une loi ordinaire. Par contre, au niveau local (municipal), une loi ordinaire suffisait.

Ainsi dès le 8 Octobre 2002 et pour 15 jours fut ouverte une « window period » pour un « Floor-crossing » au niveau local.

Le 20 Mars 2003 le Parlement vota un amendement constitutionnel autorisant le « Floor-crossing » au niveau national et provincial, et dès le 21 Mars une « window period » de 15 jours fut ouverte.

Pour le NNP, ces aller-retours d'alliances avec le DP, puis avec l'ANC eurent pour conséquences de déstabiliser ses cadres et de désorienter son électorat.

Au niveau local, le NNP a pu se reconstituer. Mais il n'a pu récupérer qu'une partie de ses cadres élus sous l'étiquette DA, une forte proportion (44%) a refusé de quitter la DA.

Au niveau provincial, il y a eu aussi des défections, par exemple au Western Cape le NNP a perdu 7 élus sur 17.

Au niveau national, le NNP passe de 28 à 20 élus, les 8 défecteurs rejoignant le DP.

Le parti fut décrédibilisé dans l'opinion publique et c'est affaibli qu'il se présenta aux élections de 2004 avec les résultats que nous avons vu.

II – ANALYSE POLITIQUE DE LA FIN DU NATIONAL PARTY : L'ECHEC DE SES STRATEGIES POLITIQUES DEPUIS 1948.

En partant de la situation réelle, soit un bloc racio-démographique noir hégémonique et des groupes raciaux, blancs, métis, indiens structurellement minoritaires, plusieurs configurations politiques étaient envisageables pour le NP puis le NNP, générant différentes stratégies politiques pour assurer la survie des minorités en général, et du volk afrikaner en particulier. Le NP puis le NNP les auront toutes essayées, mais ils auront échoué. Et l'échec de la dernière entraînera la mort politique du NNP. Voici les 5 types de stratégies politiques appliquées successivement par le NP, puis le NNP.

A – 1948-1990 : La domination .

- D'une minorité sur l'ensemble, ce fut le cas de 1948 à 1983.

- D'une coalition de minorités sur la majorité, ce fut le cas de 1984 à 1994.

Nous avons déjà traité de ces situations . (2)

B – 1990-1994 : Des négociations pour un partage du pouvoir institutionnalisé entre les minorités et la majorité.

Le terme important est institutionnalisé, car il implique concrètement le droit des groupes de population, le partage du pouvoir se faisant entre groupes représentés par des partis, et il implique une garantie de stabilité, le principe du partage n'étant pas lié à des aléas électoraux car la reconnaissance des groupes et d'un partage du pouvoir entre eux, le groupe majoritaire et les groupes minoritaires, devant être garantis par leurs constitutionnalisations.

C'était le projet du National Party lorsqu'il a entamé les négociations avec l'ANC en 1990, et c'est sur ce projet qu'il a demandé aux Blancs leurs accords pour continuer de négocier sur la base de ce mandat lors du référendum du 17 Mars 1992, dernière votation où les Blancs purent décider seuls de leur destin.

Et c'était un projet rejeté par l'ANC qui voulait l'exclusivité du pouvoir au nom de la légitimité majoritaire.

Mais De Klerk et son équipe n'ont pas été à la hauteur de l'histoire et de la tradition militante du nationalisme afrikaner et du National Party et n'ont pas été capable d'imposer ce projet dans les négociations avec l'ANC et Mandela. De Klerk et son équipe seront vaincus dans les négociations car ils n'auront pas pris la mesure de la guerre que l'ANC et le SACP avec leur branche armée commune l'Umkhonto We Sizwe auront menée. (3)

Alors que, dans le cadre de la « stratégie totale » (influence du général Beaufre) face à un « total onslaught » (assaut total) de l'ANC et du SACP soutenu par le bloc de l'Est (jusqu'en 1989), PW Botha l'ancien président et son équipe, Magnus Malan ancien chef d'état-major et

ministre de la défense, Constand Viljoen ancien chef d'état-major, et d'autres..., avaient créé l'outil politico-militaire qui permettait d'y faire face. (4)

Pour PW Botha, le but n'était pas la victoire, démographiquement impossible, mais un équilibre entre la force démographique sur laquelle s'appuyait l'ANC, et la force militaire sur laquelle s'appuyait le nationalisme afrikaner au pouvoir, et que l'ANC comprenant que la victoire militaire étant hors d'atteinte, il lui fallait abandonner ses illusions d'une prise du pouvoir par la force et accepter de négocier avec le pouvoir blanc, c'est-à-dire négocier un partage du pouvoir avec un adversaire invaincu, et non pas demander une reddition inconditionnelle à la minorité blanche au pouvoir.

En 1989, le choix de négocier entre 2 adversaires qui se reconnaissaient plutôt que l'illusion d'une victoire militaire de l'un sur l'autre était acquis dans les 2 camps. De Klerk en 1990 n'aura fait que développer une politique rendue possible par l'action de son prédécesseur. D'ailleurs ce rapport de force favorable pour des négociations qu'il héritait de PW Botha, De Klerk l'a reconnu dans ses mémoires. (5)

Mais il n'a pas su et oser utiliser tout le potentiel qui rendait ce rapport de force opérationnel face à la guerre que l'ANC a menée, comme le général Meiring, chef d'état-major de l'armée sud-africaine, lui en fit la remarque en 1994. (6)

De 1990 à 1994, les négociations se traduisirent par une défaite politique avec un basculement du rapport de force qui a eu lieu en 1992.

Le 17 Mars 1992 le succès du référendum auprès de la communauté blanche (69% de oui) qui donnait au NP un mandat pour négocier une constitution prévoyant un partage du pouvoir entre les minorités et la majorité, avait rendu celui-ci plus offensif vis-à-vis de l'ANC dans le cadre des négociations du Congress for a Democratic South Africa II (CODESA II). En réponse l'ANC bloqua le 15 Mai le processus de CODESA II, puis le 20 Juin se retira des négociations et annonça une campagne en 4 phases de « rolling mass action » dont la 4^o phase devait être la prise du pouvoir ! Ce fut « l'option Leipzig » lancée en Août pour pouvoir, par des manifestations de masse dans tout le pays, submerger le pouvoir blanc ! Cela culminera le 7 Septembre à Bisho au Ciskeï et échouera car l'armée du homeland tirera.

Mais la reprise des négociations en Septembre se fit aux conditions de l'ANC et l'accord signé le 26 Septembre, le Record of Understanding, consacra le basculement du rapport de force en faveur de l'ANC.

A cette pression interne s'ajoutera une pression externe quand en Juillet 1992, le sous-secrétaire d'Etat américain aux affaires africaines Hermann Cohen prit objectivement parti pour l'ANC contre le gouvernement sud-africain en reconnaissant, ultime continuation de la guerre des Boers de la part du mondialisme anglo-saxon, « le droit à la majorité de gouverner » et que « les arrangements complexes entendant garantir un partage du pouvoir qui puisse profiter à certains groupes ne pouvaient que frustrer un gouvernement qui cherchait l'efficacité », et donc si « les minorités avaient un droit à la sauvegarde, elles ne pouvaient espérer un droit de veto ». L'ANC n'aurait pas dit mieux ! (7)

Face à ces assauts, internes et externes, un Verwoerd, un PW Botha se seraient battus, auraient résisté. Pas un De Klerk qui a plié, d'où l'expression « surrender without defeat » utilisé le professeur Hermann Giliomee. (7)

On peut dire qu'il y a eu un problème générationnel dans la direction du National Party lors des négociations. Trop jeunes pour connaître les durs combats du nationalisme afrikaner pour forger l'unité du volk, conquérir le pouvoir et appliquer son programme (années 30 à 70) (8) et trop vieux pour connaître le combat militaire qu'a connu la nouvelle génération lors la Guerre des Frontières « Borderwar-Grensoorlog » en Namibie et Angola dès 1966, en fait vraiment de 1975 à 1989 (9) et qui formera les gros bataillons de l'Afrikaner VolksFront (AVF) du général Constand Viljoen en 1993-1994.

Les cadres de l'équipe de PW Botha qui étaient encore présent en 1990 comme le général Magnus Malan, le ministre de la défense et Adriaan Vlok, le ministre de la police, furent très vite marginalisés dès 1991, et l'armée et la police, qui avaient l'expérience de la lutte contre-insurrectionnelle et contre-révolutionnaire furent épurées.

De Klerk et son équipe se révélèrent comme des héritiers à l'endurance limitée et à la force de caractère inférieure à celle de leurs ennemis. Révélateur de cette faiblesse psychologique et caractérielle, l'équipe de De Klerk qui commencera les négociations en 1990 ne sera pas la même que celle qui finira les négociations de 1993 à 1996 ! **(10)**

De Mars à Novembre 1993, les négociations constitutionnelles dans le cadre du MultiParty Negotiating Forum (MPNF) aboutirent à un texte, la Constitution Intérimaire votée le 22 Décembre 1993, plus proche du projet de l'ANC que du projet que De Klerk avait promis de promouvoir lors du référendum du 17 Mars 1992, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de partage du pouvoir institutionnalisé entre les différentes groupes de population sud-africains qui furent d'ailleurs niés dans un cadre politique qui ne connaît qu'une majorité et qu'une ou des minorités arithmétiques.

Et en Avril 1994, on se trouva devant une configuration inédite, celle d'un gouvernement de coalition provisoire.

C – 1994-1996 : Un gouvernement de coalition provisoire.

Le texte constitutionnel de 1993 prévoyait un « Gouvernement of National Unity (GNU) » qui devait durer 5 ans, 2 ans sous le régime de la Constitution Intérimaire de 1994 à 1996 et 3 ans sous le régime de la Constitution Définitive de 1996 à 1999.

C'est tout ce que De Klerk a pu obtenir. Un ersatz de partage du pouvoir à durée limitée et qui n'en n'est même pas un, car le National Party n'a pu imposer dans le texte constitutionnel, que dans ce gouvernement composé sur la base d'une représentation proportionnelle, des décisions, au moins les plus importantes soient prises à une majorité qualifiée, c'est-à-dire l'instauration d'un droit de veto pour la minorité. L'ANC a imposé la liberté du Président qui n'est obligé que de consulter son cabinet (article 82 de la Constitution Intérimaire). En d'autres termes pour l'ANC, si les postes ministériels étaient à partager, le pouvoir lui ne l'était pas.

Après 2 ans de GNU et l'adoption de la Constitution Définitive en Mai 1996 aux conditions de l'ANC, le NP décida de quitter le gouvernement en Juin où il était impuissant à peser et se décrédibilisait dans l'opinion, pour pouvoir refaire ses forces dans l'opposition et espérer à terme constituer une future alternative à l'ANC !!!

D – 1999-2001 : Des minorités coalisées opposées à la domination d'une majorité.

Mais le NP n'était plus le parti dominant dans l'opposition. Alors qu'en 1994 le NP obtenait 20,40% et le DP (libéraux anglo-saxons) 1,75%, en 1996 en 2 ans le NP s'était affaibli tandis que le DP s'était renforcé.

Devant son manque de fermeté et de résultats, la base électorale afrikaner commençait à se détacher du NP au profit du DP plus offensif, un comble au vu des histoires politiques de ces 2 partis. D'autant qu'un débat dans la communauté afrikaner s'ouvrit sur le bilan de De Klerk. Ainsi en Février 1997, le professeur Hermann Giliomee dans le magazine Rapport parla de « surrender without defeat » et le quotidien Die Burger toujours en Février 1997 affirma que l'abandon par De Klerk de la souveraineté afrikaner signifiait qu'il avait trahi son mandat.**(11)** Une crise interne, suite au débat sur la stratégie électorale à suivre, ouverture vers l'électorat noir ou maintien des bases minoritaires blanche, métisse et indienne, entraîna le départ de Roelf Meyer le négociateur du NP de 1992 à 1996 et sucesseur désigné de De Klerk en 1997,

Il ira fonder avec Bantu Holomisa, un transfuge de l'ANC, un nouveau parti multiracial en 1997, l'United Democratic Movement (UDM).

Enfin De Klerk lui-même jeta l'éponge et se retira de la vie politique le 26 Août 1997, accélérant la désaffection d'une partie de l'électorat métis où il était plus populaire que le NP proprement dit. Le parti échut à Marthinus Van Schalkwyk issu de l'aile gauche du parti qui accentua sa dérive centriste et en 1998 transforma le NP (National Party) en NNP (New national Party) !

Le manifeste électoral pour les élections de Juin 1999 était ambiguë. Durant la campagne électorale le NNP se disait ouvert à toutes les opportunités dans la cadre d'un politique de coopération constructive. D'où l'affiche du DP reproduisant une déclaration de Van Schalkwyk à Die Burger le 7 Mai 1999 « ...a situation can develop where the NNP...can serve in a ANC-led government on invitation ». (12)

Cette ligne politique peu claire, expression d'une identité politique brouillée et de l'absence d'un vrai projet stratégique, se traduisit logiquement par une défaite électorale. Le NNP passa de 20,40% à 6,87% des voix et de la 2^o place à la 4^o place, tandis que le DP lui passait de 1,75% à 9,56% des voix et devenait l'opposition officielle en tant que 2^o parti au parlement.

Le NNP accepta en Juin 1999 une première alliance avec le DP alors qu'il l'avait refusé avant les élections. La raison ? L'opportunisme ! Pour garder le contrôle du Western Cape, le NNP arrivé 2^o avec 38,39% des voix derrière l'ANC (42,07%), fit alliance avec le DP (11,91%). Ensuite une alliance plus structurée la Democratic Alliance (DA) fut constituée en Juin 2000 pour concourir aux élections locales (Municipales) de Décembre 2000, comme nous l'avons vu.

La DA, c'est la configuration d'une coalition des minorités ethniques, c'est-à-dire en fait de partis dont l'essentiel de la base électorale se trouve dans les minorités blanche, métisse et indienne. Elle ne regroupe pas les autres partis noirs opposés à l'ANC, comme l'IFP zoulou, l'UDM xhosa, l'UDCP tswana ou le petit parti démocrate chrétien ACDP majoritairement noir. Or cette Alliance au bout d'un an et demi éclata en Octobre 2001. Pourquoi ?

Comme vu dans l'étude de la procédure du Floor crossing, la structure de la DA n'était unifiée qu'au niveau local. Dans l'Alliance, c'est le DP et son leader Tony Leon qui ont le rôle dirigeant et qui impulsent les grandes orientations politiques. Et alors les incompatibilités des histoires et des cultures politiques de ces 2 partis, les divergences qui en résultèrent quand à la forme de l'opposition à prendre vis-à-vis de l'ANC finirent par l'emporter.

Le DP, parti libéral anglo-saxon a une conception bi-polaire, westministérienne de la démocratie. Il cherche, par une opposition frontale, à cliver le champs politique sur la base de différences idéologiques (libéralisme politique et économique contre autoritarisme politique et interventionnisme économique de l'Etat), pour créer deux blocs électoraux et la possibilité d'une alternance.

Mais pour le NNP, on n'est pas en Angleterre nation ethniquement homogène historiquement, mais en Afrique du Sud, société racialement et ethniquement hétérogène, où donc les clivages sont d'abord raciaux et ethniques avant d'être idéologique et où un bloc racio-démographique, les Africains, pesant 78% de la population, il n'y a pas d'alternance possible. Et pour les groupes raciaux et ethniques minoritaires dont les Blancs, hors la domination sur la majorité maintenant impossible, et hors le partage du pouvoir institutionnalisé qui n'a pu être établi en 1994, il ne reste comme option que la domination par la majorité, actuellement subie, ou une « coopération » entre les minorités et la majorité. Mais dans ce dernier cas il faut privilégier une opposition plus « consensuelle » et « constructive » pour espérer être entendu.

Deux approches contradictoires qui firent éclater cette coalition de minorités qu'était la DA en Octobre 2001, ce qui permit au NNP d'essayer cette dernière configuration.

E – 2001-2005 : Une minorité « coopérant » avec la majorité.

Après la rupture du NNP avec le DP, le 27 Novembre 2001 le NNP et l'ANC signent un accord pour gouverner ensemble le Western Cape. Le cabinet provincial sera composé de 12 membres (6 pour chaque parti) et le premier ministre sera un membre du NNP, l'ancien maire du Cap Peter Marais. L'accord prévoit qu'à terme « après un processus de consultation », des élus NNP entrent dans les 7 gouvernements provinciaux contrôlés par l'ANC, puis dans une troisième étape, à échéance non précisée que « l'esprit de gouvernement participatif sera aussi reflété, dans des nominations au gouvernement national ».

Au delà de la démarche opportuniste- toujours garder le contrôle du Western Cape- et au delà des oppositions de personnes et d'ego entre Tony Leon et Marthinus Van Schalkwyk, il y a dans la démarche du NNP une logique qui plonge ses racines dans la tradition classique du nationalisme afrikaner et de son cœur nucléaire, le droit des groupes.

Certes ici le droit des groupes n'est pas invoqué, mais l'esprit y est. Foin des perspectives de la démocratie libérale individualiste, inopérante dans les sociétés hétérogènes. Il s'agit ici pour les groupes minoritaires de négocier leurs survies auprès du groupe majoritaire. Dans les contextes africain et sud-africain, la survie ne passe pas par des stratégies individuelles mais par des stratégies collectives.

Et vu le nouveau rapport de force, ce n'est pas un partage du pouvoir, à peine une coopération mais objectivement une vassalisation d'ailleurs assumée par le NNP.

Depuis 1999 le pouvoir de l'ANC est définitivement assuré (sans aucune limitation constitutionnelle type GNU). La polarisation raciale de la société sud-africaine s'est accentuée et les communautés minoritaires se sont retrouvées encore plus isolées, marginalisées et impuissantes, avec le spectre d'une situation de type zimbabwéen qui se profile.

D'où le choix du NNP de tenter de réintégrer le « political mainstream » incarné par l'ANC, par une démarche « d'accommodation », de « coopération », et ainsi mieux faire entendre les « doléances » des minorités dont il se veut l'expression politique.

A la politique d'opposition frontale du DP, le NNP préfère la politique de coopération où un gouvernement multi-partis représente toutes les communautés et où l'opposition soit intégrée dans le système politique.

Mais l'ANC n'a pas besoin d'alliés ou de vassaux. Il n'a accepté l'alliance avec le NNP que pour prendre enfin le contrôle du Western Cape en 2004 (qu'il a reperdu en 2009), diviser l'opposition, et s'offrir la victoire symbolique d'avoir vassalisé l'ancien ennemi historique – l'ANC sous le nom de South African Native National Congress (SANNC) fut fondée en 1912 (ne deviendra ANC qu'en 1923) et le National Party fut lui fondé en 1914-.

En tout état de cause pour l'ANC les revendications socio-économiques de sa base raciale démographiquement hégémonique priment sur les revendications des minorités jadis dominantes, même si elles ont fait allégeance.

La clé de voûte de cette oppression socio-économique du nouveau pouvoir noir, c'est la politique « d'Affirmative Action » et de « Représentativité Démographique ». C'est-à-dire que à tous les niveaux de la société, dans toutes les sphères sociales, dans l'appareil d'Etat, dans les administrations, dans les entreprises, dans les associations, etc...la composition raciale des personnels doit être équivalente à celle qui existe dans la société sud-africaine, soit 78% de Noirs, 10% de Blancs, 9% de Métis, 3% d'Indiens. Le mérite, la compétence, le choix personnel, les affinités collectives, le hasard même,... doivent s'effacer devant ce constructivisme racial totalitaire. On a décrit cette politique comme l'équivalent socio-économique de ce qu'était la color bar dans les débuts de l'Apartheid, mais même cette comparaison est insuffisante. D'abord la color bar existait longtemps avant l'instauration de la

politique d'Apartheid en 1948. De 1948 à 1958, l'Apartheid ou Développement Séparé fut conçu comme une politique de ségrégation renforcée. A partir de 1958 avec Hendrik Verwoerd il s'est vraiment transformé en Développement Séparé puis plus tard en Développement Multinational. Il prévoyait alors à terme de constituer des sociétés distinctes, séparées et indépendantes à l'intérieur desquelles les individus auraient la liberté de s'élever et leur groupe de se développer. Le système a fait faillite justement parce qu'il n'a pas mis les moyens pour appliquer vraiment cette politique et cette iniquité dans le partage des moyens et des territoires au profit de la minorité a subverti la légitimité et la pertinence du projet et l'a fait imploser.(13)

Tandis que dans la « Représentativité Démographique » de l'ANC, l'Afrique du Sud constituée en une société unique devient une prison pour les minorités. Dès que leurs quotas sont atteints, les membres des minorités ne peuvent plus s'élever professionnellement et socialement et leur groupe se développer. Le constructivisme racial de l'ANC le leur interdit. Cette politique, ajoutée à une des plus forte criminalité de droit commun au monde, a poussé à l'exil depuis 1994 près de 1 million de Blancs, soit 20% de cette communauté.

Et à cette oppression raciale s'ajoute une oppression partisane avec la politique de « Redéploiement des Cadres ». Cette politique léniniste (influence de SACP) promet, pour contrôler l'Etat, la Société et l'économie au profit de l'ANC, les membres essentiellement noirs de l'ANC, le plus souvent incompetents car nommés sur des critères politiques et non sur des critères techniques, au détriment des candidats compétents des minorités raciales, et même au détriment de noirs compétents mais non membres de l'ANC ! (14)

Or le NNP n'a pu dans sa « coopération » avec l'ANC faire supprimer cette politique ou au moins l'atténuer dans ses excès, montrant ainsi les limites de ses capacités d'influence et de la pertinence de son choix politique.

L'électorat du NNP subissant cette politique, n'a pas suivi le NNP et a rejoint la DA aux élections d'Avril 2004.

L'électorat des minorités, dans sa majorité, face à la politique d'Affirmative Action et de Représentativité Démographique de l'ANC, ne veut pas d'une opposition consensuelle mais d'une opposition combative.

La conséquence, c'est que le NNP disparaît, électoralement, organisationnellement et politiquement.

Et l'absorption (plutôt que la fusion) des restes du parti en Septembre 2005, lors d'une période de Floor-crossing, n'est plus que le choix d'apparatchiks ne représentant plus rien et voulant seulement conserver leurs postes.

Cette dernière stratégie alternative du NNP – Une adaptation du droit des groupes et d'un partage du pouvoir entre ces groupes dans un rapport de force défavorable et sous la forme d'une vassalisation politique dans un gouvernement multi-partis – a fait faillite, car le partenaire dominant, l'ANC, ne partage pas le pouvoir, au plus quelques places.

CONCLUSION

Et maintenant quelle voie pour le nationalisme afrikaner ?

. La voie politique est actuellement bouchée. Le parti historique du nationalisme afrikaner est détruit, le Freedom Front Plus (FF+) qui de fait avait repris et continué cette tradition stagne et n'a pas reconquis l'électorat afrikaner récupéré par la DA.

. La voie associative semble pour l'instant la plus féconde face à la politique léniniste et totalitaire du duo ANC-SACP visant à contrôler toutes les institutions de l'Etat et de la Société, et à opprimer les minorités. Des associations comme par exemple AfriForum, des syndicats comme Solidarity ou TAU (Transvaal Agricultural Union) sont actuellement les

seules structures qui défendent les intérêts du volk afrikaner, sa langue, sa culture, ses universités, son patrimoine par exemple le nom de ses rues et de ses villes (emblématique est le combat pour garder le nom de Prétoria), l'emploi de ses membres face aux lois d'Affirmative Action et aux politiques de quotas de la « Représentativité Démographique ». Et ceci par des combats souvent efficaces et victorieux, par des manifestations de rues, des pétitions, des mobilisations communautaires, des actions devant les tribunaux (la Justice étant une des rares institutions non encore majoritairement contrôlée par l'ANC, pour l'instant...), etc...

Nous le verrons dans une prochaine étude.

NOTES

- (1) – Cf. le livre sous la direction de Jessica Piombo et Lia Nijzink
“ Electoral politics in South Africa. Assessing the first democratic decade”
Ed. Palgrave Mac Millan – 2005
La première partie fait le bilan du processus électoral en Afrique du Sud de 1994 à 2004. Les deuxième et troisième parties traitent des élections nationales et provinciales d'Avril 2004 en étudiant les résultats et évolutions des différents partis, études que nous avons utilisées pour cet article.
- (2) – Cf. nos études :
« Etude sur la société multiraciale : fondements, problématique, essai de typologie, comportements politiques, perspectives de recherches » Mémoire de DEA de Droit Public mention Science Politique . 118 p . Novembre 1983
Ainsi que les 3 textes cités dans l'introduction.
Tous consultables en PDF sur le site : francoisgalvane.lescigales.org
- (3) – Cf. le livre d'Anthea Jeffery
“ People's war. New light on the struggle for South Africa”
Ed. Jonathan Ball. 2009
Qui renouvelle complètement l'étude de la guerre que l'ANC et le SACP ont mené de 1984 à 1994, et de ce que fut leur vraie stratégie pour la conquête du pouvoir. Il y eu plusieurs « 3° force », mais la principale de celles ci, c'était celle du duo ANC-SACP !
- (4) – Cf. par exemple les livres :
. du général Magnus Malan
« My life with the SA Defence Force »
Ed. Protea Book House. 2006
. de Peter Stiff
“Warfare by other means. South Africa in the 1980s and 1990s”
Ed. Galago. 2001
- (5) – Cf. Les Mémoires de F.W. De Klerk :
“The last Trek. A new beginning”
Ed. St Martin's Press. 1999. (1° Ed. 1998)
Pages 120-121
- (6) – Cf. De Hilton Hamann

“Days of the generals”
Ed. Zebra. 2001
Témoignage page 227

- (7) – Cf. L’article de James Hamill
« A disguised surrender ? South Africa’s negotiated settlement and the politics of conflict resolution” – Diplomacy and statecraft. Vol. 14 n°3 .Septembre 2003.
Pages 1-30. Cité pages 17-18.
- Cf. L’article d’Hermann Giliomee
« Surrender without defeat : Afrikaners and the south african « miracle » » -
Daedalus.vol.126 n°2. Spring 1997. pages 113-146. Cité page 139.
- (8) – Cf de Paul Coquerel
« L’Afrique du Sud des Afrikaners »
Ed. Complexe. 1992
- (9) – Cf. par exemple les livres :
. de Willem Steenkamp
“ South Africa’s Border War. 1966-1989”
Ed. Ashanti.1990
. de Fred Bridgland
“The war for Africa. Twelve months that changed a continent”
Ed. Ashanti. 1990
- (10) – Le débat sur une génération qui a failli, celle des dirigeants afrikaners de 1990 à 1994, a rejailli en 2000 dans la presse afrikaner. Le débat a été lancé par Chris Louw dans le quotidien Beeld du 1° Mai 2000. Il répondait au livre de Wimpie De Klerk, frère aîné de Frédéric De Klerk et libéral (verligte) suffisant. Il est d’ailleurs l’auteur en 1972 des expressions « verligte »(éclairé) opposé à « verkrampte »(crispé). Son livre “ Afrikaners : Kroes, Kras, Kordaat” paru en 2000 attaquait de manière arrogante les jeunes Afrikaners qui critiquaient la situation issue de la défaite politique de De Klerk. Chris Louw lui répliqua que c’est sa génération qui ne s’est jamais battue qui a trahi les jeunes Afrikaners qui eux se sont battus en Namibie. On peut trouver les éléments de ce débat, «The Boetman Debate » dans le livre d’Allister Sparks :
“ Beyond the miracle . Inside the new South Africa”
Ed. Jonathan Ball. 2003.
Pages 135-141.
- (11) –Cf. Notre étude : “Le nationalisme afrikaner de 1992 à 2004”. Page 44.
- (12) – Affiche reproduite page 88 dans le livre :
”Election’99 South Africa. From Mandela to Mbeki”
Sous la direction d’Andrew Reynold
Ed. St Martin’s Press. 1999
- (13) – Pour ces développements je renvoie à nos travaux déjà cités.
- (14) – Les développements sur la « Représentativité Démographique » et le
« Redéploiement des cadres » sont de Février 2015